



CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE DAKAR

Agrément commerce de l'or

Cf règlement R 09/98/ CM/ UEMOA-Art. 9

DEMANDE D'AUTORISATION VALABLE UN (1) AN

- Demande de l'intéressé
 - Une carte Import/ Export en cours de validité
 - Un état de faisabilité du projet
-
- L'étude de faisabilité décrit le projet dans ses aspects économiques, techniques et financiers
 - L'autorisation est annuellement renouvelable au vu du compte rendu d'activités et des pièces justificatives ainsi que quitus fiscal.

Dépôt : Ministère chargé des Finances